



## **REVENUS DISPONIBLES MÉDIANS COMMUNAUX**

Écart du revenu disponible médian communal par rapport au revenu disponible médian en France (en € par mois)

Au delà de +30 % (supérieur à 2 207 €)

Entre +20 % et +30 % (2 037 à 2 207 €)



Entre +10 % et +20 % (1 867 à 2 037 €)



Entre 0 % et +10 % (1 697 à 1 867 €)

>

Revenu disponible médian en France : 1 697 €



Entre -10 % et 0 % (1528 € à 1697 €)



Entre -20 % et -10 % (1 358 à 1 528 €)



Entre -30 % et -20 % (1 188 à 1 358 €)



En deça de -30 % (inférieur à 1 188 €)



Non renseigné (secret statistique)

L'Insee définit ainsi le revenu disponible : « Le revenu disponible d'un ménage comprend les revenus d'activité (nets des cotisations sociales), les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs. » On compare ici les revenus disponibles médians communaux, la médiane est la valeur qui partage une distribution en deux parties identiques. La médiane est le revenu au-dessous duquel se situe la moitié des revenus de la collectivité et au-dessus duquel se situe l'autre moitié des revenus. Pour des raisons de confidentialité, la donnée des communes les moins peuplées n'est pas fournie.

## Répartition de la population selon les revenus disponibles médians

En France, les territoires où les revenus des habitants sont les plus élevés sont les espaces périurbains des métropoles et les zones frontalières du Luxembourg, de la Suisse et de l'Allemagne. Dans les Ardennes, les personnes aux revenus élevés résident au sud et à l'ouest de Charleville-Mézières ainsi que dans les communes du Pays Rethélois qui jouxtent la Marne. En revanche, la partie occidentale des Crêtes Préardennaises, la Thiérache, l'Argonne, une grande partie des Portes du Luxembourg et les communes de la vallée de la Meuse sur les intercommunalités Ardennes Rives de Meuse et Vallées et Plateau d'Ardenne sont les territoires où habitent les populations aux plus faibles revenus. Il est à noter que les résidents de communes frontalières avec la Belgique ne bénéficient pas de revenus plus élevés contrairement à d'autres territoires frontaliers.

